

DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING À EMMANUEL MACRON, LES 50 DÉCISIONS QUI ONT COULÉ LA FRANCE

Dans un rapport inédit, l'Institut Thomas More dresse l'inventaire des décisions politiques qui ont mis la France à genoux. Chute du niveau scolaire, 35 heures, chômage, déficits, dette, insécurité... Et si le déclin français avait pu être évité ?

C'était il y a cinquante ans. La France était encore un pays riche, faiblement endetté, en croissance et en progrès. Sa voix était respectée sur la scène internationale. Les Français étaient confiants dans l'avenir, désireux de partager un projet collectif. Hélas, depuis un demi-siècle, c'est un lent déclin qui caractérise notre pays, constate l'Institut Thomas More, fondé en 2004 par l'ancien ministre de la Défense Charles Millon.

« La France a régressé économiquement par rapport à l'Europe et au monde, mais pas seulement : elle a aussi régressé culturellement, socialement et institutionnellement », affirme Jean-Thomas Lesueur, son directeur général. Comprendre les raisons de cette glissade qui mettrait aujourd'hui la France à genoux : tel est l'objectif que s'est fixé ce cercle de réflexion indépendant, libéral-conservateur et apolitique, sur une idée originale de Jean de Belot, ancien rédacteur en chef des *Echos* et ex-directeur de la rédaction du *Figaro*, aujourd'hui conseil de dirigeants et administrateur de l'institut.

« On ne peut qu'être frappé par l'inefficacité de l'action politique depuis cinquante ans, estime ce dernier. On a vu se succéder une bonne trentaine d'initiatives contre le chômage, plus de 25 textes sur la maîtrise de l'immigration, près de 20 réformes de l'école, près de 25 plans logement, autant sur la question de l'insécurité... Sans parler de la question des retraites qui symbolise l'incapacité chronique de nos gouvernants à traiter un sujet collectif d'envergure. » Et si la France avait fait fausse route depuis cinquante ans... Et si nos responsables

politiques s'étaient trompés, aveuglés par le clientélisme, l'idéologie, le sentiment si répandu, à droite comme à gauche, que les réformes de fond peuvent attendre ; l'illusion de l'argent magique et des impôts que l'on peut toujours augmenter, même dans un pays déjà champion mondial de la dépense publique et des prélèvements obligatoires.

SCHIZOPHRÉNIE POLITIQUE

Une équipe d'une vingtaine de contributeurs – experts et responsables en entreprises ou dans la fonction publique, pour la plupart en activité – a été constituée dès novembre 2025 par l'Institut Thomas More. Sa mission ? Analyser les 50 décisions majeures qui ont le plus fortement contribué au déclin de la France ces cinquante dernières années. Toutes les thématiques ont été passées au crible : économie, fiscalité, éducation, sécurité, immigration, souveraineté, culture, santé, Europe, défense....

Résultat : un audit inédit, rigoureux, qui se veut « *d'intérêt général* » et sans doute aussi un préalable nécessaire, sinon indispensable, à l'élaboration de tout programme politique crédible dans la perspective de 2027. « *Proposer un programme sans faire un état des lieux de la situation de la France et analyser les causes de son effondrement ne serait pas sérieux* », explique Jean-Thomas Lesueur. Un deuxième rapport sur les mesures clés à adopter en vue du redressement du pays est déjà en route. « *Celles-ci devront être à la hauteur des erreurs commises durant cinquante ans, précise-t-il. Il faudra nécessairement prendre des décisions courageuses et responsables.* »

Au cœur des facteurs du déclin français, l'Institut Thomas More identifie ce qu'il présente comme une forme de « *schizophrénie politique* » frappant nos dirigeants. Celle-ci les aurait notamment conduits à prendre des engagements internationaux souvent qualifiés de néolibéraux sans pour autant modifier le cours des politiques socio-étatiques privilégiées depuis un demi-siècle en France. « *Même les gouvernements de droite ont adopté des réflexes étatistes rendant le débat public confus entre néolibéralisme et socialisme* », analyse Jean-Thomas Lesueur. « *Il y a une incompatibilité majeure entre les décisions de politique économique intérieure des cinquante dernières*

années et les engagements pris par notre pays dans le cadre des grands traités européens », note Jean de Belot.

Exemple : au moment précis où la France s'engageait dans la monnaie unique, elle adoptait, au niveau national, la loi sur les 35 heures, en contradiction totale avec les impératifs de la zone euro. Et quelle logique y avait-il à adhérer aux principes du marché unique ou aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tout en maintenant une fiscalité sur les entreprises et les individus qui entrave lourdement la compétitivité française ? *« Ce qui frappe, c'est le recours quasi exclusif à la fiscalisation et aux prélèvements sociaux pour tenter de corriger les effets des erreurs d'analyse et de politique globale, économique, sociale, mais sans jamais traiter les causes »*, souligne Jean de Belot.

ERREURS HISTORIQUES

Au lieu de réformer notre modèle social, de réduire le train de vie de l'État et de freiner la dérive sans fin des dépenses publiques, il est tellement plus facile de laisser filer les déficits publics. C'est une porte qui a été ouverte en septembre 2011, avec l'abandon du projet de loi constitutionnelle instituant une règle d'or budgétaire en vue de parvenir à une trajectoire équilibrée des comptes publics. Une décision lourde de conséquences. *« Si la règle d'or avait été adoptée, à un moment où la gravité de la situation était avérée, la dérive forcenée des mandats Hollande et Macron aurait probablement pu être limitée, voire évitée »*, estime Tarick Dali, administrateur de l'Institut Thomas More, qui insiste sur le rôle de *« paravent du laxisme économique et budgétaire »* joué par l'euro depuis son instauration.

L'Institut Thomas More dénonce l'aveuglement des responsables politiques sur bien des sujets, de la régularisation des sans-papiers (1981) à la fermeture de Fessenheim (2020) en passant par l'instauration du collège unique (la loi Haby de 1975 est présentée comme le premier acte du nivellement par le bas), les lois Defferre (1982-1983), la retraite à 60 ans (1982), le nouveau code pénal (1994), la fin de l'universalité des allocations familiales (2015), le rêve européen...

« Nos dirigeants ont vu la mondialisation comme une vertu en soi, considérant le commercialisme absolu, l'échange – quelles qu'en soient les conditions financières, sociales, économiques – comme le sésame d'un progrès assuré pour tous, déplore Jean de Belot. Ils ont aussi refusé de voir le changement radical de contenu de la construction européenne généré par les traités du marché unique et de Maastricht. La France a abandonné des souverainetés majeures pour une souveraineté européenne fantasmée qui, en réalité, ne s'exerce pas. C'est un marché de dupes pour les citoyens ! »

Sur la question de l'immigration, l'institut dénonce, là encore, le manque de clairvoyance de nos dirigeants. Instauré en 1976 par Jacques Chirac – alors premier ministre du président Valéry Giscard d'Estaing –, le regroupement familial est présenté comme une *« erreur historique ayant eu un impact majeur sur la trajectoire du pays »*. Les auteurs du rapport s'inquiètent d'*« une immigration de plus en plus massive, de moins en moins active »* et de *« l'abandon de l'assimilation pour le communautarisme »*. *« En 1975, la France comptait 3,9 millions d'immigrés (7,4 % de la population). En 2024, selon l'Insee, ce chiffre atteint 7,6 millions (11,2 %), soit un quasi-doublement en cinquante ans »*, notent-ils, rappelant que le décret de 1976 de Valéry Giscard d'Estaing n'a jamais été soumis au vote du Parlement ni à l'approbation des Français. Suivront, en 1995, les accords de Schengen et, en 1999, l'aide médicale d'État (AME), offrant une couverture maladie aux étrangers en situation irrégulière. Dès 2001, l'AME comptait 139 000 bénéficiaires ; en 2024, leur nombre dépassait 480.000, pour un coût de 1,39 milliard d'euros.

DES CHOIX DÉMAGOGIQUES

Autre constante relevée par l'Institut Thomas More : les décisions identifiées comme les plus dommageables pour le pays ont très largement été l'initiative des dirigeants politiques. *« C'est le cas, par exemple, de la retraite à 60 ans, de l'instauration des 35 heures, de la disparition de la taxe d'habitation, de la suppression des peines-planchers, du non-cumul des mandats... Ces décisions sont le fruit de démarches électoralistes, démagogiques, non de demandes des Français »*, estime Tarick Dali.

« Au contraire, sur des enjeux essentiels comme l'immigration, la justice ou la sécurité, les Français n'ont pas été consultés. Pire : leurs vœux, et jusqu'à leur vote, ont été régulièrement contournés ou non respectés. » Une forme d'expropriation démocratique qui pourrait expliquer la défiance croissante des Français à l'endroit des élites.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING (1974-1981)

11 juillet 1975 : collège unique, premier acte du nivellement vers le bas

La suppression des filières précoces au collège, en imposant un enseignement identique de la sixième à la troisième, affirmait explicitement dans la loi l'objectif de garantie de l'égalité des chances entre tous les élèves. Le résultat fut mécanique : le mélange des élèves les plus à l'aise et des élèves les plus faibles obligea l'école à réviser ses exigences à la baisse pour s'adapter aux capacités de ces derniers.

29 avril 1976 : instauration du regroupement familial, le verrou migratoire ouvert

Le décret qui ouvre le droit aux travailleurs étrangers de faire venir leur famille constitue le point de bascule de notre politique migratoire. Quand Raymond Barre, en 1977, suspend le dispositif, le Conseil d'État annule la décision et consacre le « droit de mener une vie familiale normale ». Un mécanisme puissant : une fois adultes, les enfants peuvent faire venir un conjoint. Et il est la matrice des droits dérivés : droit au séjour pour vie privée et familiale, régularisation de parents d'enfants scolarisés, admission des conjoints de Français. De 2014 à 2024, le nombre d'immigrés en France a augmenté de 2,5 % par an contre 0,3 % pour l'ensemble de la population, différentiel issu pour l'essentiel des flux familiaux. Le décret de 1976 n'a jamais été soumis au Parlement ni à l'approbation des Français.

2 janvier 1979 : numerus clausus

La logique budgétaire sacrifie l'accès aux soins pour tous. La loi de 1979 aura de graves conséquences sur la démographie médicale.

FRANÇOIS MITTERRAND (1981-1995)

11 août 1981 : régularisation des sans-papiers, l'irrégularité institutionnalisée

Trois mois après le 10 mai 1981, le Conseil des ministres décide une régularisation à grande échelle. Il faut être arrivé en France avant 1981, occuper un emploi avec ou sans contrat de travail. Les employeurs qui régularisent sont dispensés des arriérés de charges. En octobre, deux circulaires transforment le dispositif en quasi-amnistie. Au 30 juin 1983, sur 131.360 titres de séjour délivrés (taux d'acceptation de 90 %), 70 % des régularisés n'étaient pas entrés clandestinement mais restés en France après expiration d'un visa touristique. La mécanique est lancée : il sera procédé à plusieurs salves de régularisations jusqu'en 2024.

30 décembre 1981 : impôt sur la fortune, taxer la réussite et l'investissement

Cette promesse « sociale » modifie radicalement le cadre pour ceux qui investissent et créent des entreprises en ajoutant une fiscalité du patrimoine à celle des revenus. On estime qu'environ 19.000 contribuables ont quitté la France entre 1982 et la transformation de l'ISF en IFI en 2018, pour un volume de patrimoine estimé alors à 100 milliards d'euros. L'impôt rapportera peu et symbolise une contradiction récurrente de la période : ouvrir le pays à la compétition internationale mais pénaliser les individus qui créent activité, emplois, recettes. Depuis 2018, l'IFI ne taxe plus que l'immobilier mais cible, spécifiquement, ceux qui tiennent à rester en France.

De mars 1982 à juillet 1983 : lois Defferre, matrice d'une décentralisation confuse, coûteuse et instable.

Les lois Defferre sont à l'origine d'un système déficient, de plus en plus illisible au fil des ans et qu'on n'a cessé d'alourdir en prétendant le réformer.

26 mars 1982 : retraite à 60 ans, première cause du déclin économique et social

L'abaissement de l'âge de départ à la retraite de 65 à 60 ans au 1^{er} avril 1983, alors que les données démographiques sont déjà claires, entraîne une augmentation brutale du nombre de bénéficiaires et l'allongement de cinq ans de la durée de versement. Les effets sont colossaux. La décision déstabilise la Sécurité sociale et va obliger à réduire les budgets famille et maladie. Les dépenses de la branche vieillesse passent de 7 % à près de 15 % du PIB (avant subventions d'équilibre) de 1982 à 2025. La retraite à 60 ans provoque une hausse des charges sur le travail qualifié, ce qui contribue à une perte de compétitivité. Outre l'opacité des comptes, le sujet symbolise l'incapacité de nos gouvernements à traiter un enjeu collectif majeur.

10 mai 1982 : décret Lang, quand l'État dissout la culture dans le « tout culturel »

Signé pour le premier anniversaire de la victoire socialiste de 1981, le décret Lang opère une révolution silencieuse dans la politique culturelle : l'État abdique son rôle de transmetteur d'un patrimoine, français puis universel, pour devenir le financeur indifférencié de toutes les expressions.

10 juin 1983 : abrogation de la loi Peyrefitte, acte fondateur de la culture de l'excuse

En abrogeant la loi « sécurité et liberté », la gauche installe la primauté des droits du mis en cause sur la protection des victimes.

7 décembre 1984 : encadrement des quotas laitiers, la bureaucratie contre la compétitivité

Par une gestion administrative rigide, la France sacrifie sa compétitivité agricole et prépare son décrochage face à ses concurrents européens.

6 août 1986 : privatisations, l'occasion manquée de créer des fonds de pension

En ne créant pas de fonds de pension, le gouvernement Chirac renonce à une vraie réforme des retraites et au développement d'un capitalisme national puissant.

16 décembre 1986 : ratification de l'Acte unique, l'« Europe marché » consacrée

L'Acte unique contredit le traité de Rome en instaurant comme principes clés la concurrence entre États membres (fiscalité, social, réglementations, attractivité) et la priorité au commerce avec l'extérieur en dépit de conditions déséquilibrées. Par un règlement de 1989, on interdit les fusions européennes de taille mondiale au titre de leur emprise sur le seul marché européen ! La France, qui promeut le traité à Bruxelles, mène dans le même temps des politiques incompatibles avec cet engagement : arsenal fiscal le plus lourd de l'UE (entreprises, ménages, épargne, immobilier), coût du travail toujours plus élevé (réforme des retraites, 35 heures, etc.). Schizophrénie.

1^{er} décembre 1988 : RMI, symbole de l'extension sans fin de l'État social

La société doit soutenir les plus fragiles. Mais le RMI, devenu RSA, symbolise par son faible impact de réinsertion la transformation de l'État en distributeur de prestations qui viennent, précisément, réparer les conséquences des politiques suivies. Mesures de « solidarité » dès 1984, contrats aidés, TUC, etc. Puis, mesures pour corriger les 35 heures. Mais aussi divers dispositifs sectoriels : APL pour le logement, chèque énergie, aides au changement de véhicule, etc. Surtout, en ouvrant le droit aux prestations non plus aux actifs contributeurs mais aux simples résidents, on a coupé le lien entre protection sociale et participation au marché du travail. L'État social asphyxie l'économie.

10 juillet 1989 : loi Jospin, l'élève devient roi du système éducatif

En consacrant l'élève au centre du système scolaire, la loi Jospin sacrifie exigence, transmission et autorité à l'école.

12 septembre 1989 : inflation normative, toujours plus

Un décret installe une Commission supérieure qui a pour mission de simplifier et de clarifier le droit. Trente-cinq ans après, le volume de textes a explosé. Les Français et les entreprises croulent sous les normes et les règlements.

27 novembre 1989 : foulard islamique de Creil, première capitulation française devant l'islam politique

En refusant de trancher fermement dans cette affaire qui a tant marqué les Français, la lâcheté de Lionel Jospin et l'ambiguïté du Conseil d'État offrent à l'islam politique une victoire. Et ouvrent une brèche à l'école, et même au-delà, que les responsables successifs n'ont jamais su refermer.

24 septembre 1992 : traité de Maastricht, l'Europe se déstructure en croyant se construire

Maastricht n'a pas eu les effets promis. Et les déséquilibres du traité ont fragilisé la construction européenne, les États membres et leurs peuples.

27 juillet 1993 : exonérations de charges sur les bas salaires, la préférence pour la pauvreté

La France comptait, en 1975, de puissantes industries à valeur ajoutée. Les gouvernements vont tous subventionner l'emploi peu qualifié, contresens total au moment où la mondialisation bouscule le commerce international. Notre industrie perd en valeur ajoutée, notre PIB par tête et nos salaires sont freinés. Et cette politique très onéreuse concentre les charges sur les emplois... à valeur ajoutée. Cercle vicieux.

1^{er} mars 1994 : nouveau code pénal, création des conditions d'une justice trop laxiste

En supprimant les peines minimales et les circonstances atténuantes pour donner au juge plus de liberté d'individualisation, le nouveau code pénal, inspiré par la gauche mais adopté par une majorité de droite, consacre une dérive idéologique de vingt ans et installe les conditions structurelles d'une justice trop laxiste.

26 mars 1995 : Schengen, une libre circulation aux effets migratoires incontrôlés

Destiné d'abord à favoriser la libre circulation interne, l'accord de Schengen a surtout favorisé une immigration massive en Europe.

JACQUES CHIRAC (1995-2007)

24 avril 1996 : Ondam, le début du pilotage comptable et inefficace des dépenses de santé

L'Ondam impose un pilotage centralisé, rigide et court-termiste, qui empêche les réformes structurelles nécessaires au système de santé.

13 juin 1998 : 35 heures, cause majeure du déclin économique et social

Tout ou presque est établi sur cet archétype des erreurs graves. Depuis 2000, les 35 heures plombent l'économie française, les comptes publics et l'industrie. Soulignons le calendrier : la réforme, portée par Martine Aubry (ministre de l'Emploi du gouvernement Jospin) s'applique en même temps que l'euro et que l'entrée de la Chine dans l'OMC ! Et deux impacts : elle pénalise les plus modestes dont elle renchérit les emplois ; et, vingt-cinq ans après, la France travaille moins que ses concurrents et vit avec des réglementations compliquées pour contourner le handicap.

9 juillet 1999 : renforcement des Safer, un contresens pour l'agriculture française

En renforçant les SAFER, la loi Glavany freine la mise à niveau des exploitations françaises, causant un handicap compétitif durable pour le secteur agricole.

27 juillet 1999 : aide médicale d'État, la France soigne une immigration irrégulière qu'elle ne contrôle pas

L'AME est un dispositif quasi sans équivalent en Europe et dont le coût et les bénéficiaires n'ont cessé de croître depuis vingt-cinq ans :

480 000 en 2024 pour un coût total de 1,39 milliard d'euros . L'AME constitue le thermomètre d'une immigration irrégulière hors de contrôle.

2 octobre 2000 : quinquennat et inversion du calendrier électoral, l'équilibre de la V^e République renversé

En présidentialisant le régime, le quinquennat affaiblit à la fois le président, le premier ministre et le Parlement, et sacrifie vision et temps longs. Sur le plan institutionnel, par le lien qui existe désormais entre les deux élections, le premier ministre perd son rôle de chef de la majorité et, en quelque sorte, celui de chef du gouvernement est assuré de facto par le président. Le Parlement est réduit à un rôle d'enregistreur et ne peut plus tenir son rôle de contre-pouvoir.

13 décembre 2000 : logement, la loi SRU, matrice d'un échec continu

Imposant un minimum de 20 % de logements sociaux aux communes, ce texte devait supprimer les ghettos en favorisant la mixité sociale. C'est le contraire qui s'est produit : lors de son adoption en 2000, environ un million de personnes étaient en demande d'un logement social ; 2,8 millions en 2025.

1^{er} janvier 2002 : euro, paravent du laxisme budgétaire des responsables politiques

Nos dirigeants ont très mal préparé et très mal utilisé l'euro, s'en servant principalement pour masquer leur laxisme budgétaire derrière la rigueur de nos voisins.

18 décembre 2003 : tarification à l'activité, l'hôpital victime d'un dispositif inflationniste et rigide

La tarification à l'activité pousse à la course aux séjours, sous-valorise la prévention et la coordination et contribue à rigidifier le fonctionnement de l'hôpital.

1^{er} mars 2005 : principe de précaution, la peur du progrès gravée dans le marbre constitutionnel

En constitutionnalisant une crainte de l'innovation, la France freine sa compétitivité agricole, industrielle et énergétique. Et fournit un outil majeur aux lobbys. L'interdiction des produits phytosanitaires a fait reculer sévèrement la production de betteraves et de maïs ; l'interdiction d'exploration des gaz de schiste prive la France de ressources prouvées équivalant à celles de la Pologne, pays le plus riche d'Europe en la matière.

NICOLAS SARKOZY (2007-2012)

13 décembre 2007 : traité de Lisbonne, la rupture démocratique deux ans après le « non » au référendum de 2005.

La signature du traité de Lisbonne, malgré le « non » du peuple français lors du référendum de 2005, constitue une étape majeure dans la fracture entre le peuple et ses représentants.

16 décembre 2008 : directive retour, l'Europe garantit aux immigrés clandestins le droit de rester

Le texte, transposé en France par la loi Besson en 2011, accorde à l'étranger un délai allant de sept à trente jours pour quitter le territoire de lui-même et un catalogue de garanties procédurales : notification écrite, assistance juridique gratuite, recours suspensif, unité familiale, accès aux soins, intérêt supérieur de l'enfant, etc. Ces éléments rendent très difficiles l'exécution réelle des obligations de quitter le territoire. Alors que la France détient le record d'Europe, avec dix fois plus d'OQTF que l'Allemagne (130.000 en 2024, contre 12.885) et vingt fois plus que l'Italie (6380).

21 juillet 2009 : agences régionales de santé, une gouvernance territoriale et hospitalière étouffante

La création des ARS, censée rendre le système plus agile, conduit à un alourdissement croissant de la gouvernance des hôpitaux.

29 juillet 2009 : loi de programmation militaire 2009-2014, la grande saignée de la Défense

En faisant du ministère de la Défense le premier contributeur de l'État à la RGPP, la LPM de 2009 institutionnalise le désarmement de la France, entame un décrochage capacitaire majeur et engage durablement la perte d'autonomie stratégique de la nation. Au point d'en faire un symbole d'un demi-siècle de désarmement français.

24 novembre 2009 : loi pénitentiaire, quand la droite adopte les thèses carcérales de gauche

En relevant d'un à deux ans le seuil d'aménagement automatique des peines et en généralisant la sortie anticipée sous bracelet électronique, la loi pénitentiaire de 2009 consacre, sous un gouvernement de droite, le principe que la prison doit être évitée : premier acte d'une décrédibilisation de la peine.

18 mai 2010 : restitution d'œuvres et de biens culturels, la repentance mémorielle prend force de loi

La loi de 2010 ouvre une brèche, aujourd'hui béante, dans l'inaliénabilité des collections des musées nationaux dans laquelle s'engouffrent les promoteurs du décolonialisme et de la repentance.

25 septembre 2011 : règle d'or budgétaire, un rendez-vous manqué à cause de la gauche

Choisir une décision en matière de dette est délicat tant le mouvement est continu. Quand le 25 septembre 2011, la gauche devient majoritaire au Sénat, elle enterre le projet de loi constitutionnelle prévoyant l'inscription d'une « règle d'or » dans la Constitution. Sans cet abandon, l'embarquée démesurée des années Hollande-Macron aurait pu être au moins limitée. La dette d'État représentait quelques centaines d'euros par Français voici cinquante ans ; on est aujourd'hui à 50.000 euros ! Aux taux d'intérêt actuels, la dette française est une aubaine pour les prêteurs. La rupture ne peut venir que de politiques soucieux de leurs citoyens.

FRANÇOIS HOLLANDE (2012-2017)

10 juillet 2012 : nombre de fonctionnaires, point d'orgue d'une folle envolée

Le premier ministre Jean-Marc Ayrault met fin à la révision générale des politiques publiques de François Fillon, seule tentative de la période pour limiter l'augmentation du nombre de fonctionnaires. Sur la période 1975-2025, les effectifs de la fonction publique augmentent de plus de 55 % quand la population croît de 30 %. L'emploi public a en quelque sorte remplacé les emplois industriels perdus sur la période. Comme pour la dette, ce renoncement du mandat Hollande a laissé libre cours aux dérives des années suivantes.

17 mai 2013 : mariage de personnes de même sexe, rupture anthropologique

En bouleversant la filiation, le législateur fragilise la famille, fissure le pacte social français et prive l'enfant de la référence fondatrice de sa raison d'être au monde.

8 juillet 2013 : loi Peillon, le pédagogisme contre l'école

La loi Fillon de 2005 définissait un socle minimal de connaissances. La loi de 2013 l'a abrogée de facto sous le vocable de « socle de compétences et de culture ». Son objectif affiché est de permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et de préparer à l'exercice de la citoyenneté. Le texte dilue encore la mission première de l'école : instruire pour former des esprits capables de penser par eux-mêmes.

14 février 2014 : limitation du cumul des mandats, un affaiblissement démocratique majeur

Le non-cumul des mandats déconnecte les députés du terrain, favorise les parachutages et affaiblit le Parlement.

15 août 2014 : loi Taubira, le démantèlement des derniers remparts de la sécurité des Français

En supprimant les peines-planchers, en consacrant l'optionnalité de la prison, même pour les récidivistes, la loi Taubira affiche une généreuse ambition : faire confiance au condamné, miser sur son amendement. Il n'est plus tant l'auteur d'un acte à sanctionner qu'un individu à accompagner. La réinsertion du délinquant passe avant la protection de la société.

5 novembre 2014 : cession de la branche énergie d'Alstom, l'abdication industrielle

Cette décision est un repère du renoncement français : elle symbolise l'abandon tant d'une volonté industrielle que d'une politique souveraine.

1^{er} janvier 2015 : fin de l'universalité des allocations familiales, l'enjeu démographique piétiné

Nouvel abaissement du quotient familial (avantage fiscal lié aux enfants), réduction de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et du complément de libre choix du mode de garde (CMG), modulation des allocations familiales selon les revenus... Tels sont les coups ultimes portés à une politique démographique régulièrement réduite depuis 1981. S'en suit, dès 2015, une chute brutale de la fécondité. L'indice passe de 1,97 enfant par femme en 2014 à 1,56 enfant en 2025. La crise démographique, signe du désarroi des citoyens, nourrit la crise économique et sociale.

7 août 2015 : loi NOTRe, le mauvais coup porté aux communes, cœur de notre démocratie

La loi NOTRe alourdit inutilement l'organisation territoriale et affaiblit gravement les communes.

EMMANUEL MACRON (2017-2027)

30 décembre 2017 : suppression de la taxe d'habitation, des communes moins libres, des citoyens moins responsables

La décision réduit la faible marge de manœuvre financière des communes et dissout le lien entre habitat et fiscalité.

6 juillet 2018 : principe de fraternité, le juge fait la loi

Sur la base non de la Constitution mais du principe de fraternité, le Conseil constitutionnel autorise à héberger et à venir en aide au maintien sur le territoire français d'un étranger entré irrégulièrement. Seule l'aide à entrer illégalement est désormais réprimable. Les associations d'assistance aux clandestins sont ainsi immunisées contre toute poursuite pénale. Là encore, le Conseil constitutionnel fabrique la loi en lieu et place du Parlement.

22 décembre 2018 : loi anti-« fake news », le débat public sous surveillance

Depuis 2018, la régulation numérique française et européenne pèse de plus en plus fortement sur la liberté d'expression et le débat public.

30 juin 2020 : fermeture de Fessenheim, Une décision contre le nucléaire, notre principal atout industriel

La fermeture de Fessenheim symbolise une politique antinucléaire qui a réduit l'indépendance énergétique de la France construite depuis les années 1970. La décision fragilise le réseau électrique et augmente les coûts. Quelques mois plus tôt, le gouvernement abandonnait le projet de réacteur à neutrons rapides, Astrid, mettant fin à quarante ans de recherche destinée à assurer une indépendance énergétique quasi complète.

22 août 2021 : loi Climat et résilience, la consécration de l'écologie punitive

La loi du 22 août 2021 consacre une écologie punitive. Le texte concentre un catalogue de dispositions dans des domaines sans guère de bénéfice pour la société française. Les premiers articles s'attaquent à la liberté d'expression et d'éducation, les suivants réduisent les capacités de déplacement des Français par le renchérissement des coûts,

et fragilisent l'industrie ; d'autres aggravent les souffrances du monde agricole et les difficultés de logement des Français.

3 février 2025 : programme EVARS sur la sexualité, l'école se trompe et trompe l'enfant

En prétendant « enseigner » la sexualité à l'école, l'arrêté Borne du 3 février 2025 méconnaît les fondamentaux de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent. La sexualité ne relève pas de l'instruction scolaire. Si les pouvoirs publics veulent responsabiliser les enfants et les adolescents, ils le peuvent plutôt en les protégeant de l'effet pervers de l'accès à la pornographie.

L'INSTITUT THOMAS MORE

Laboratoire d'idées libéral-conservateur, libre et indépendant, l'Institut Thomas More, basé à Paris et à Bruxelles, est né en 2004 à l'initiative de l'ancien ministre Charles Millon. Il défend la liberté, la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché... Humaniste et savant, Thomas More (1478-1535) a été fait saint patron des responsables de gouvernement et des hommes politiques par le pape Jean-Paul II en l'an 2000.

Jean de Belot est administrateur de l'Institut Thomas More.

Journaliste pendant vingt-et-un ans, il a notamment été rédacteur en chef des Echos et directeur de la rédaction du Figaro, avant de devenir vice-président d'Euro-RSCG. Depuis 2007, il dirige le cabinet Aria Partners (lobbying, communication sensible, accompagnement stratégique). A 67 ans, il dit appartenir à la « génération honte ». Celle qui a hérité, à la mort de Georges Pompidou, d'un pays heureux, dynamique, respecté et prometteur, qui a vu et compris où le pays semblait du fait de l'accumulation historique de décisions néfastes. Mais sans parvenir à les éviter •

Tarick Dali est administrateur de l'Institut Thomas More. Journaliste de formation, après un passage au Figaro et au groupe Usine Nouvelle, IL a longtemps exercé dans l'industrie automobile, chez Valeo puis chez Volkswagen France avant de rejoindre un cabinet de conseil en communication, entre autres, pour sa connaissance de l'industrie. Il est l'auteur de deux ouvrages : *En finir avec les bureaucrates européens* (éd. Première Ligne, 1993) et *Greenpeace ou l'écologie à l'an vert* (éd. Première Ligne, avec Jean-Paul Picaper, 1995) •

Jean-Thomas Lesueur est directeur général de l'Institut Thomas More. Au sein de son équipe de recherche, il supervise le suivi de la vie politique française. Il s'intéresse en particulier aux blocages politiques et institutionnels propres au « modèle français », à la décentralisation et à la défiance démocratie. Il réfléchit également aux questions politiques liées aux enjeux culturels et identitaires en France et en Europe •

Remerciements. Pour réaliser ce rapport, nous avons fait appel à une vingtaine d'experts dans l'ensemble des domaines traités. Ils exercent leur activité professionnelle dans le secteur public ou dans le secteur privé et ont des engagements divers. C'est pourquoi, et à la demande de certains d'entre eux, nous ne publions pas leurs noms. Qu'ils soient, en revanche, tous ici chaleureusement remerciés pour leur engagement, leur compétence, le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à nous aider dans cette tâche. Elle aurait été impossible sans leur participation et leur soutien •